N° 110 - mai 2011

l'e-ssentiel

Publication électronique de la Caisse nationale des allocations familiales
Direction des statistiques, des études et de la recherche

# En 2010, plus de 11 millions d'allocataires de prestations légales et 60 milliards d'euros versés par les Caf

***Au 31 décembre 2010, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé des prestations à 11 281 380 allocataires soit 72 300 de plus qu'en décembre 2009. Sur un an, la hausse annuelle globale est de 0,6 %. Elle est plus soutenue dans les départements d'Outre-mer [Dom (+ 1,3 %)] en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et de minima sociaux. Quant à la Métropole, on enregistre une progression de 0,6 % qui résulte de l'accroissement du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) et des prestations d'entretien versées aux familles.***

***Selon les données comptables, le montant total des prestations versées atteint 60 milliards d'euros pour l'année 2010. Le montant moyen mensuel, toutes prestations confondues, s'élève à 413 euros.***

ALLOCATIONS FAMILIALES

L'année 2010 est marquée par la mise en place du revenu de solidarité active (Rsa) jeunes au 1er septembre 2010 et par l'extension des prêts d'amélioration de l'habitat aux assistant-e-s maternel-le-s pour financer des travaux liés à leur activité professionnelle.

Par ailleurs, le montant de l'allocation aux adultes handicapés (Aah), a été revalorisé de 2,2 % au 1er avril et au 1er septembre 2010, dans l'objectif global d'augmenter son montant de 25 % sur la période 2008-2012. En revanche, Il n'y a aucune revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (Bmaf)[1], seuls les plafonds annuels de ressources ont progressé de 2,8 %.

## Plus de 30 millions de personnes couvertes par les prestations légales

Près d'un Français sur deux (47 %) sont couverts par au moins une prestation versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf). En comptant les conjoints et les personnes à charge des titulaires de dossiers dans chaque ménage, 30,3 millions de personnes sont couvertes par les prestations versées par les Caf. En 2010, la proportion des allocataires en couple a diminué de 0,3 %. Un glissement s'est opéré vers les familles monoparentales (+ 28 600 soit + 0,2 %), et les hommes seuls (+ 34 000 soit + 0,1 %).

Près de 20 % des allocataires sont constitués de femmes seules sans enfant. La moitié d'entre elles sont âgées de moins de 25 ans ou plus de 60 ans. Les hommes seuls représentent environ 17 % des allocataires et se répartissent dans toutes les tranches d'âge. 43 % des allocataires sont des couples avec enfant(s), ceux avec deux enfants sont majoritaires (22,6 %) et se situent essentiellement dans la tranche d'âge 30-49 ans, soit 19,4 % de l'ensemble des allocataires.

Plus d'un allocataire sur deux (55,7 %) ne perçoivent qu'une seule prestation : l'allocation de logement à caractère social (Als) seule est versée à 15,7 % des allocataires et les allocations familiales (Af) seules à 13,2 %. 22,4 % des allocataires touchent deux prestations, 10,6 % trois prestations et 11,3 % quatre prestations ou plus.

Les Af proprement dites, constituent toujours la principale prestation versée : 41,7 % des allocataires sont concernés. Parmi les 4,7 millions de foyers bénéficiaires (tableau 1), 3,1 millions sont des familles composées de deux enfants et 47 000 familles ont choisi de partager les Af dans les situations de garde alternée.

La progression du nombre d'allocataires n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire (carte 1). Les évolutions les plus importantes se situent essentiellement le long de l'axe Bordeaux – Digne en raison de la croissance du nombre de bénéficiaires du Rsa (pour les départements métropolitains) et/ou d'une aide au logement. À l'inverse, plus d'un quart des Caf perdent des allocataires, en grande partie ceux percevant une prestation de logement. La Normandie, la région Champagne-Ardenne et le Centre sont particulièrement concernés par cette diminution.

### Tableau 1 - Bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2010 et montants des prestations versées au titre de l'année 2010

| | Métropole | | Dom | |
|---|---|---|---|---|
| | Bénéficiaires | Montants en milliers d'euros | Bénéficiaires | Montants en milliers d'euros |
| **Naissance et jeune enfant** | | | | |
| ■ Prestation d'accueil du jeune enfant | 2 207 973 | 11 700 211 | 78 258 | 261 207 |
| - dont primes de naissance ou d'adoption | 50 594 | 614 511 | 2 029 | 24 472 |
| - dont allocation de base | 1 809 994 | 3 944 408 | 74 192 | 165 922 |
| - dont complément libre de choix d'activité | 529 724 | 2 044 377 | 7 065 | 32 629 |
| - dont complément optionnel de libre choix d'activité | 2 184 | 18 706 | 61 | 533 |
| - dont complément mode de garde | 793 205 | 5 078 208 | 5 047 | 37 651 |
| **Entretien des enfants** | | | | |
| ■ Allocations familiales | 4 437 760 | 11 296 827 | 270 376 | 528 295 |
| ■ Complément familial | 789 149 | 1 517 453 | 33 932 | 37 894 |
| ■ Allocation de soutien familial | 635 630 | 1 057 695 | 96 717 | 173 258 |
| ■ Allocation de rentrée scolaire | 2 692 953 | 1 344 582 | 168 232 | 81 872 |
| ■ Allocation d'éducation de l'enfant handicapé | 162 460 | 623 419 | 7 008 | 31 273 |
| ■ Allocation journalière de présence parentale et allocation de présence parentale | 4 561 | 49 710 | 20 | 470 |
| **Logement** | | | | |
| ■ Allocation de logement à caractère familial (y compris primes) | 1 168 111 | 3 579 943 | 119 625 | 459 565 |
| ■ Allocation de logement à caractère social (*) | 2 152 534 | 4 529 743 | 73 331 | 169 996 |
| ■ Aide personnalisée au logement (y compris primes) (*) | 2 519 813 | 6 594 481 | | |
| **Revenus garantis et compléments allocation aux adultes handicapés** | | | | |
| ■ Revenu de solidarité active - droit commun (**) | 1 797 714 | 8 062 016 | | |
| ■ Allocation de parent isolé | - | - | 30 225 | 155 190 |
| ■ Revenu minimum d'insertion (*) | - | - | 140 183 | 758 025 |
| ■ Allocation aux adultes handicapés | 853 165 | 5 908 071 | 30 111 | 234 791 |
| ■ Complément allocation aux adultes handicapés | 1 147 | 1 432 | 11 | 11 |
| ■ Majoration pour la vie autonome | 130 432 | 165 361 | 2 961 | 3 769 |
| ■ Garantie de ressources personnes handicapées | 57 367 | 129 630 | 577 | 1 392 |
| ■ Revenu de solidarité | | | 13 097 | 73 447 |
| **Autres** | | | | |
| ■ Allocation différentielle | 10 588 | 17 691 | - | - |
| **Ensemble (***)** | **10 810 599** | **56 999 028** | **470 783** | **2 995 209** |

**Sources :** Cnaf - fichier Fileas / données comptables.
(*) Versé aux allocataires.
(**) Y compris la prime exceptionnelle de Noël.
(***) Les montants et nombres de cette ligne ne sont pas la somme des lignes précédentes.

## Une aide au logement est versée à plus de la moitié des allocataires

Les aides au logement [allocation de logement à caractère familial (Alf), (Als) et aide personnalisée au logement (Apl)] sont octroyées à 6 millions d'allocataires. Ainsi, plus d'un allocataire sur deux (54 %) perçoivent une prestation de logement. Le montant moyen de l'aide versée est de 215 euros. En comptant les enfants et les autres personnes à charge au sens du logement, un peu plus de 12,9 millions de personnes vivent dans un foyer touchant une aide au logement.

Entre 2009 et 2010, on observe une faible diminution du nombre de bénéficiaires. Elle s'explique par la revalorisation modérée des barèmes (0,32 %) et la prise en compte des ressources de l'année 2008, peu impactées par la crise économique.

Sur un an, le nombre de bénéficiaires d'Alf fléchit de 1,5 % en raison notamment de la baisse du nombre d'accédants. L'Als enregistre également une légère diminution (- 0,4 %) résultant d'un double phénomène : augmentation essentiellement des étudiants âgés de moins de 25 ans, et diminution de toutes les autres tranches d'âge. Par ailleurs, la baisse des effectifs concerne tous les types de parc. Quant à l'Apl, le nombre d'allocataires reste stable. Cependant, une analyse plus fine par type de parc montre que le fléchissement des effectifs d'accédants est compensé par l'augmentation de ceux des locataires, y compris les résidents en foyer.

## Environ 6 % de la population métropolitaine sont couverts par le Rsa

Au 31 décembre 2010, le Rsa est versé à 1,8 million de foyers soit une progression annuelle de 5,9 % (schéma 1). En Métropole, au 31 décembre 2008, pour mémoire, 1,15 million de foyers bénéficiaient du revenu minimum d'insertion (Rmi) ou de l'allocation de parent isolé (Api). Depuis le 1er septembre 2010, le dispositif du Rsa est élargi aux jeunes âgés de 18 à 25 ans remplissant une condition d'activité préalable (avoir travaillé l'équivalent de deux ans à temps plein dans les trois dernières années). Cette extension venant d'entrer en vigueur, on ne dénombre que 7 000 bénéficiaires pour cette catégorie. Les bénéficiaires du Rsa se répartissent de façon inégale sur le territoire français métropolitain. Le Nord, la région parisienne et le pourtour méditerranéen regroupent plus de la moitié des bénéficiaires. L'augmentation n'est pas homogène suivant le type de Rsa perçu : elle est plus marquée pour les bénéficiaires du Rsa socle et activité (+ 12,4 %) que pour ceux du Rsa activité seulement (+ 10,2 %). Quant à la progression du nombre de Rsa socle seulement (+ 3,3 %), elle est largement imputable au contexte économique dégradé.

**Carte 1 - Évolution du nombre d'allocataires entre décembre 2009 et décembre 2010**

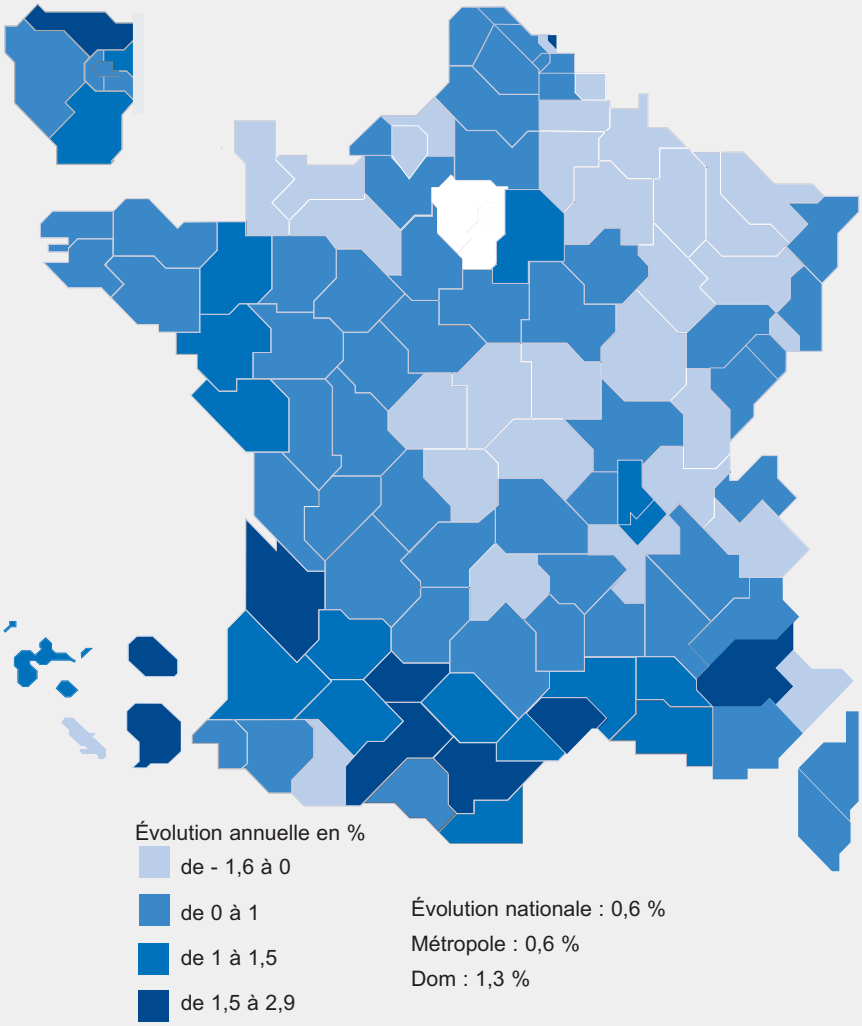


**Source :** Cnaf - fichier Fileas.

Plus du tiers (38 %) des allocataires du Rsa ont un emploi. Il s'agit des bénéficiaires du Rsa socle et activité et du Rsa activité seulement, auxquels il faut ajouter ceux du Rsa socle en cumul intégral. 36 % sont des femmes ou des hommes seuls sans enfant.

La moitié des allocataires du Rsa sont âgés de 25 à 40 ans ; ceux âgés de plus de 60 ans enregistrent une progression annuelle de 13 %. La configuration familiale des bénéficiaires du Rsa diffère peu de celle observée pour les allocataires du Rmi et de l'Api. Près de 50 % sont des personnes seules sans enfant. Un tiers des effectifs sont des femmes seules avec enfant(s).

Un tiers des foyers allocataires perçoivent entre 400 et 450 euros. Le montant moyen global s'établit à 361 euros. Plus d'un quart des bénéficiaires sont entrés dans le dispositif en 2010, et plus de la moitié (54 %) ont une ancienneté de moins de deux ans (en tenant compte le cas échéant de l'ancienneté dans le Rmi ou l'Api). Au total, 3,7 millions de personnes sont couvertes par le Rsa, soit 5,9 % de la population métropolitaine.

Au 31 décembre 2010, le Rmi et l'Api sont des prestations toujours en vigueur dans les Dom. Le nombre de bénéficiaires progressent respectivement de 2,4 % et de 2,2 % et celui du revenu de solidarité (Rso) augmente régulièrement de 2,6 %.

### Petite enfance : évolutions annuelles variées selon les volets de la Paje…

Les effectifs des allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant [(Paje) (2,29 millions)] sont relativement stables (+ 20 000 soit + 0,9 %). 85 % d'entre eux (1,95 million) sont des couples avec enfant(s). 41 % des familles (940 000) ont un enfant, 37 % (838 000) deux enfants et 21 % (485 000) sont des familles nombreuses (trois enfants ou plus). Seulement 1 % (23 000) n'ont pas d'enfant et bénéficient de la prime de naissance ou d'adoption. Les évolutions annuelles varient suivant les différents volets de la prestation.

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation de base (Ab) est relativement stable depuis la fin de la montée en charge, il avoisine 1,9 million de bénéficiaires. Cette composante est perçue par 82,4 % des bénéficiaires de la Paje.

### ...avec une baisse des bénéficiaires du Ccla…

Un quart des bénéficiaires de la Paje perçoivent un complément de libre choix d'activité (Clca) : plus de la moitié (58 %) le touchent à un taux plein, et 40 % sont des familles nombreuses. Depuis décembre 2007, le nombre de ces bénéficiaires est en constante régression (- 25 000). Sur un an, le nombre de bénéficiaires des Clca (555 500) a diminué de 3 % (- 16 500). Sont uniquement concernés par cette baisse les allocataires du Clca à taux plein (- 18 800) en compensation de la cessation totale d'activité pour élever leur(s) enfant(s), ainsi que les bénéficiaires du Clca à taux réduit mais ayant conservé une activité inférieure ou égale à 50 % (- 1 600). En revanche, le nombre de bénéficiaires du Clca à taux réduit, dont le taux d'activité est compris entre 50 et 80 %, ne cesse d'augmenter (+ 4 000).

### … et une hausse de ceux d'un Cmg

La croissance du nombre de familles bénéficiant d'au moins un complément de mode de garde (Cmg) perdure (+ 3,8 %) pour atteindre 798 200 bénéficiaires au 31 décembre 2010. Ces familles représentent plus du tiers (35 %) des bénéficiaires de la Paje et une famille nombreuse sur cinq (20 %). 90 % des allocataires d'un Cmg ont recours à une assistant-e maternel-le (716 200), 8,3 % à une garde à domicile (66 000) et 2,7 % à une structure (21 600) dont 83 % (17 800) emploient une garde à domicile. Ces trois modes de garde sont cumulables. Depuis septembre 2009, les parents qui, pour des raisons professionnelles, font garder leurs enfants pendant des horaires spécifiques bénéficient d'une majoration : on en dénombre 1 886.

### Soutien familial et rentrée scolaire : stabilisation du nombre des allocataires

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (Asf) est stable (732 000). Parmi eux, seuls 5,7 % perçoivent l'Asf récupérable. 37,6 % des enfants bénéficiaires de cette prestation ont un parent n'étant pas en mesure de payer une pension alimentaire ou cette dernière n'est pas fixée.

L'allocation de rentrée scolaire (Ars), prestation sous conditions de ressources, a été versée à partir du 19 août, aux familles ayant des enfants âgés de 6 à 18 ans. Le montant de cette prestation est modulé selon trois tranches d'âges : de 6 à 10 ans, de 11 à 14 ans et de 15 à 18 ans. Au 31 décembre 2010, le nombre de bénéficiaires de l'Ars reste stable (2,9 millions) sur un an. 2 215 300 enfants âgés de 6 à 10 ans, 1 587 100 enfants âgés de 10 à 14 ans et 1 052 300 enfants âgés de 15 à 18 ans sont concernés par cette prestation.

### Schéma 1 - Descriptif des bénéficiaires du Rsa au 31 décembre 2010

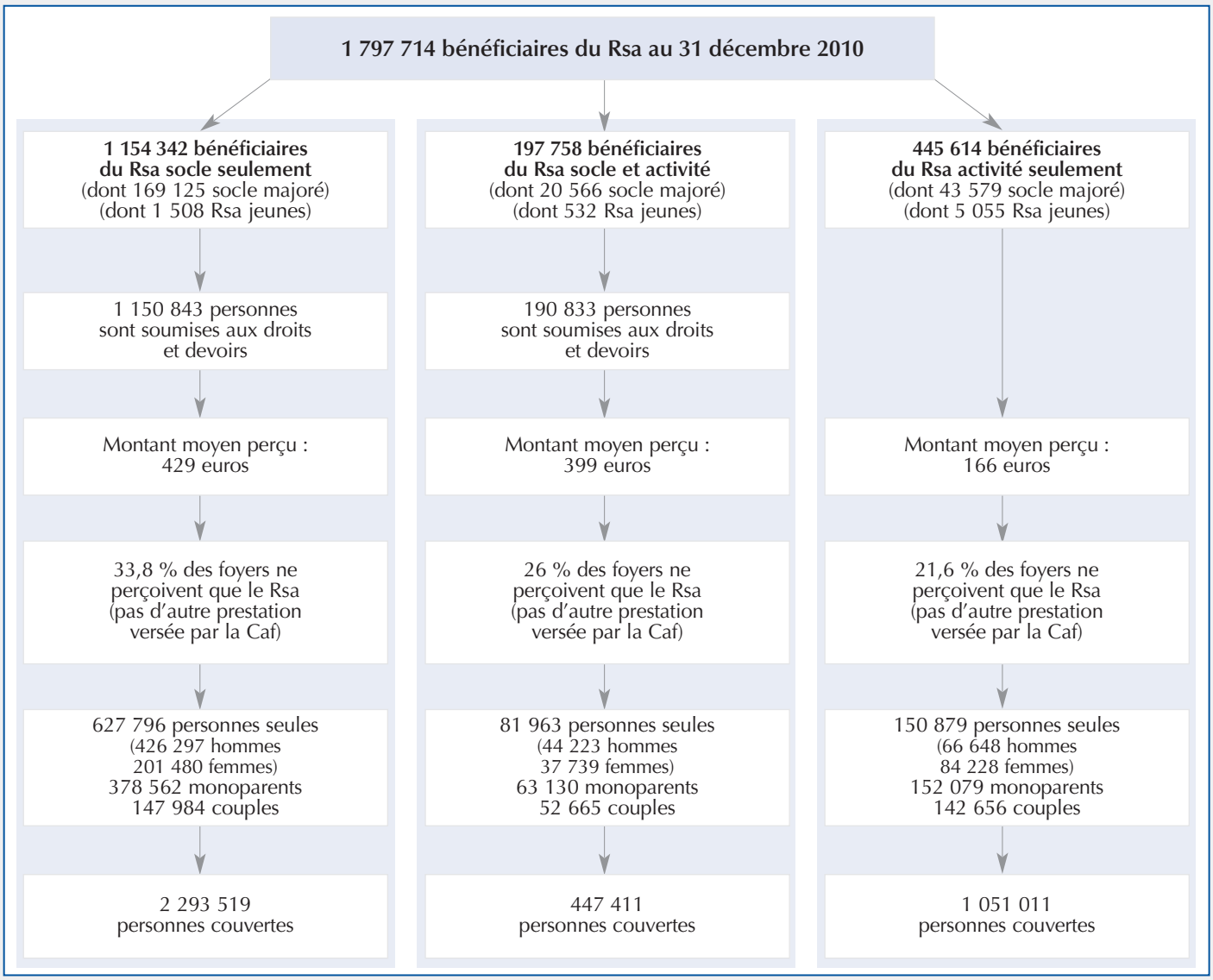


**Source :** Cnaf - fichier Fileas.

### Handicap : hausse du nombre de bénéficiaires de l'Aeeh et de l'Aah

Les effectifs des bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé [(Aeeh) (169 500)] progresse toujours : + 5,7 % sur un an et 21,9 % sur cinq ans. Plus de la moitié (54,2 %) des familles ne perçoivent que l'allocation de base. Depuis 2008, les bénéficiaires d'un complément peuvent opter pour la prestation de compensation du handicap (Pch). Au 31 décembre 2010, on dénombre 4 180 familles concernées par ce choix. Les familles d'enfants bénéficiaires de cette prestation sont composées pour un quart de familles monoparentales.

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés [(Aah )(883 300)] augmente de 3,8 % en raison du plan de revalorisation de la prestation sur cinq ans. La majorité (65,2 %) des allocataires ont un taux de handicap égal ou supérieur à 80 %.

De même que précédemment, le nombre de bénéficiaires à taux réduit progresse alors que celui des bénéficiaires à taux plein régresse. Les trois quarts des allocataires de l'Aah sont des personnes isolées et environ plus du tiers (38 %) perçoivent la prestation à taux réduit.

**Françoise Mathieu** ■
**Marie-José Robert** ■
**Chantal Salesses** ■
**Thierry Van Wassenhove** ■
Cnaf - Dser

### ■ Note

(1) Le montant de la Bmaf est revalorisé chaque année, en fonction de l'évolution des prix à la consommation hors tabac prévue pour l'année à venir et de l'ajustement éventuel destiné à assurer pour l'année civile suivante une évolution des bases mensuelles conforme à l'évolution des prix à la consommation hors tabac.

### ■ Pour en savoir plus


- Cazain S. et Siguret I., 2010, *Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 décembre 2010*, ***l'e-ssentiel***, n° 108.
- Nicolas M., 2010, *Près de 170 000 enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé*, ***l'e-ssentiel***, n° 107.
- Clément J. et Robert M.-J., 2011, *La prestation d'accueil du jeune enfant : six ans après*, ***l'e-ssentiel***, n° 106.


**Directeur de la Publication**
*Hervé Drouet*
**Directrice de la rédaction**
*Hélène Paris*
**Directrice adjointe de la rédaction**
*Delphine Chauffaut*
**Rédactrice en chef et abonnements**
*Lucienne Hontarrède*
**Secrétaire de rédaction**
*Patricia Lefebvre*
**Maquettiste**
*Ysabelle Michelet*
**Contact :** lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14
**Cnaf- 32 avenue de la Sibelle**
**75685 Paris Cedex 14**
**Tél. : 01 45 65 52 52**
**N° ISSN : 1638 - 1769**